

Regulisation apres quiite avec mariage

Par keiri, le 16/07/2015 à 11:59

SI j ai eu depuis 4mois un quitte au territoire suite refus de demande de sejour avec circulaire 2012 est ce qu si j marie j peu casser ce quitte e j aurai ma titre de sejour merci bcp

Par citoyenalpha, le 16/07/2015 à 12:26

Bonjour

effectivement le mariage avec un ressortissant français permet d'obtenir un titre de séjour "vie privée vie familiale"

Restant à votre disposition

Par aguesseau, le 16/07/2015 à 20:26

bjr,

si c'est un mariage dans l'unique but d'obtenir un titre de séjour c'est un délit. le maire peut demander au procureur d'effectuer un enquête pour vérifier le bien-fondé du mariage (suspicion de mariage blanc ou gris). cdt